

**L'urgence de bonifier le financement fédéral dans la lutte à l'itinérance
et
l'importance de maintenir un programme nécessaire au Québec**

**Contribution du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ)
à la consultation « Accomplir des progrès en matière de logement et de lutte contre l'itinérance »**

Octobre 2009

LE RÉSEAU SOLIDARITÉ ITINÉRANCE DU QUÉBEC (RSIQ)

Le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ) est un réseau d'entraide, d'information et de concertation composé d'une douzaine de concertations régionales œuvrant aux quatre coins du Québec, qui représentent plus de 250 organisations intervenant quotidiennement auprès de personnes en situation ou à risque d'itinérance.

LA STRATÉGIE DES PARTENARIATS DE LUTTE À L'ITINÉRANCE (SPLI), UN PROGRAMME À MAINTENIR

D'entrée de jeu pour le RSIQ, la SPLI est un programme à maintenir. Depuis bientôt 10 ans, le gouvernement fédéral apporte un soutien aux organismes œuvrant auprès des personnes itinérantes ou à risque. Le renouvellement des programmes depuis la mise en œuvre en 1999 de l'Initiative nationale pour les sans-abri (INSA) et à l'approbation des projets dans le cadre de la SPLI jusqu'au 31 mars 2011 souscrivent à la continuité des expériences et favorisent le maintien et le développement des expertises.

Le gouvernement doit maintenir les orientations actuelles de la SPLI qui permettent de soutenir une variété d'interventions répondant à divers besoins. Cette diversité de projets comprend :

- Des ressources humaines additionnelles permettant l'amélioration et l'augmentation de la capacité et de la qualité d'intervention auprès des personnes en situation ou à risque d'itinérance. Ces interventions sont de plusieurs natures : en prévention pour réduire les facteurs de risque de dégradation des situations des personnes, ou pour répondre aux situations de crise, pour favoriser la stabilisation, la réinsertion ou l'insertion des personnes, ou encore pour les accompagner et défendre leurs droits (aide sociale, logement, justice, emploi, etc.) afin d'améliorer leurs conditions de vie.
- Des projets d'immobilisation permettant l'augmentation du nombre de lits d'hébergement d'urgence disponibles, la construction d'unités de logement (de transition ou permanent), l'amélioration de la qualité et de la sécurité des lieux d'accueil et d'intervention.
- Des activités de sensibilisation et de solidarité à la question de l'itinérance.
- La concertation régionale en itinérance permettant une meilleure identification des besoins des personnes. La réponse à ces besoins l'est également grâce à une meilleure connaissance du milieu et une plus grande collaboration entre les organismes en itinérance et les autres acteurs tels que le réseau public de la santé, la ville, la police, etc.

Ainsi, les fonds alloués aux promoteurs du Québec servent – et ont servi – à créer ou rénover des installations d'hébergement (refuges, logements supervisés, logements de transition, etc.) et de soutien (banques alimentaires, centres de jour, soupes populaires, etc.), à élaborer de nouvelles interventions auprès des personnes ou à améliorer de l'existantes (services psycho-sociaux, activités de réinsertion, accompagnement vers le logement, travail de rue, etc.), à améliorer le travail des groupes (nouvelles recherches, meilleure concertation des milieux et du réseau, etc.) tout en servant aussi à mener des activités de sensibilisation du public.

En fait, un atout déterminant de l'investissement fédéral est de laisser aux communautés locales la responsabilité de déterminer leurs priorités et de faire la sélection des projets.

Par exemple, à Québec, ce sont plus d'une vingtaine d'organismes qui ont amélioré leurs interventions auprès des personnes itinérantes ou à risque. Travailleurs de rue, intervenants communautaires, personnel en cuisine, animateurs de milieu, intervenants clinique, consultants budgétaires et conseillers en réinsertion sociale sont maintenant des ressources humaines indispensables. Ces interventions, qui rejoignent directement les personnes, que ça soit en toxicomanie, dans des centres de soir, en hébergement, etc., doivent se poursuivre.

À Sherbrooke, près d'une trentaine d'organismes ont pu augmenter les mesures pour rejoindre les personnes où elles se trouvent, bonifier l'offre de service auprès des personnes vivant des problèmes récurrents d'itinérance, développer des programmes de formation à l'intention des intervenants, soutenir des initiatives de partenariat, favoriser le développement de logements sociaux de transition et soutenir des projets qui favorisent le développement d'un réseau social offrant des services de référence et d'accompagnement.

À Montréal, on a pu améliorer les refuges et plusieurs ressources d'hébergement pour hommes, femmes et jeunes. Par surcroît, la contribution du gouvernement fédéral a permis la réalisation de plus de 500 logements sociaux destinés aux sans-abri, complétant le programme québécois AccèsLogis. Depuis 1999, divers organismes ont pu – et pourront- se relocaliser et améliorer leurs services. De plus, on a offert un soutien important à l'intervention menée dans le milieu.

On pourrait continuer le tour du Québec et continuer de souligner l'importance de maintenir les priorités actuelles de la SPLI dont la force principale est d'avoir une approche généraliste s'appuyant sur la concertation du milieu. Si les faiblesses se trouvent avant tout du côté de l'insuffisance du financement, il faut aussi souligner la lourdeur et la lenteur administrative du programme (exigences au niveau des résultats attendus et des rapports à produire, en plus du processus de validation par plusieurs instances) et la courte durée du financement. Rappelons que les projets en cours ne sont soutenus que pour deux ans, à l'instar des programmations antérieures où la durée du financement a varié d'une à trois années. Par exemple, cette courte durée du financement rend hasardeux la planification du développement des immobilisations.

UN INVESTISSEMENT NÉCESSAIRE D'AU MOINS 50 MILLIONS DE DOLLARS PAR ANNÉE POUR LE QUÉBEC

Ce qui fait consensus quand on fait le tour du Québec, c'est que le gouvernement fédéral doit rehausser le budget annuel de la SPLI à pas moins de 50 millions de dollars pour le Québec. Dès le début du financement fédéral, les fonds se sont avérés insuffisants. Au Québec, le montant des projets demandés est environ trois fois supérieur au budget disponible.

Le coût des terrains, des immeubles et de la rénovation se sont considérablement accru depuis 10 ans. Le budget de la SPLI n'a même pas été indexé. Pourtant, les besoins ont cru de façon importante. D'avantage de personnes se retrouvent aujourd'hui à la rue et les problématiques sont complexes. La présente crise économique, dont on ne connaît pas encore l'ampleur, fragilise des situations et augmente la pression sur le réseau existant. La situation serait pire sans les investissements fédéraux des dix dernières années.

Régions du Québec	Enveloppe annuelle	Besoins minimaux estimés
Outaouais	791 661 \$	2, 2 millions \$
Québec	2 343 286 \$	6,5 millions \$
Chaudière-Appalaches	407 428 \$	1,1 millions \$
Centre du Québec	358 465 \$	1 millions \$
Mauricie	602 406 \$	1,6 millions \$
Cantons de l'Est	756 465 \$	2,1 millions \$
Saguenay / Lac St-Jean	591 907 \$	1,6 millions \$
Montérégie	1 974 414 \$	5,4 millions \$
Laval	973 842 \$	2,7 millions \$
Lanaudière	544 517 \$	1,5 millions \$
Laurentides	861 507 \$	2,4 millions \$
Montréal	7 867 704 \$	21,7 millions \$
Total régions du Québec	18 millions \$	50 millions \$

Du même souffle, le RSIQ réitère ce qu'il a affirmé lors de son passage le 7 octobre dernier devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes : le gouvernement fédéral doit consacrer au moins 2 milliards \$ par année pendant 5 ans au développement de nouveaux logements sociaux, notamment en utilisant les surplus de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). Il doit aussi procéder à des ajustements du régime fiscal des entreprises et des particuliers afin qu'il contribue à une répartition plus équitable des richesses. Il faut éviter que d'autres personnes ne se retrouvent à la rue et offrir la possibilité d'en

sortir. Le gouvernement fédéral doit aussi maintenir et mieux doter ses programmes en logement et en rénovation, car ils servent aussi au Québec à réduire et à prévenir l'itinérance.

UN RAPPEL DE LA SITUATION AU QUÉBEC

Au Québec, les dernières recensions datent d'une dizaine d'années. En 1997, on comptait déjà environ 28 000 personnes sans abri à Montréal et 11 000 à Québec¹. Depuis, tous les organismes œuvrant auprès des personnes en situation ou à risque d'itinérance, dans plusieurs régions du Québec, rapportent une augmentation du nombre de personnes les fréquentant, et ce, dans toutes les régions, dans les grands centres urbains, comme dans les banlieues, dans les régions et dans les villes moyennes.

Le dernier recensement de Statistique Canada montre que le nombre de ménages locataires québécois consacrant plus que la norme de 30 % de leur revenu au loyer est passé de 445 215 en 2001 à 448 840 en 2006, soit 36% des locataires. Par surcroît, le coût des loyers a augmenté sensiblement ces dernières années dans plusieurs villes du Québec, dont certaines connaissent encore une pénurie générale de logement.

L'itinérance résulte d'un processus d'exclusion dans lequel interviennent plusieurs facteurs, ce qui est d'ailleurs reconnu dans le Cadre de référence sur l'itinérance du Ministère de la Santé et des services sociaux du Québec, publié en septembre 2008. Une imposante commission parlementaire s'est d'ailleurs tenue au Québec de septembre 2008 à avril 2009. Son rapport devrait être rendu public au courant de l'automne 2009.

Rappelons aussi qu'à trois reprises (1998, 2006 et 2009) des instances de l'Organisation des Nations unies ont émis de sérieuses préoccupations face à la situation du logement et de l'itinérance au Canada et au Québec. En 2007, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit au logement a pu constater l'ampleur dramatique de l'itinérance et d'en faire rapport.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

1. La SPLI 2011-2014 devrait continuer de répondre à une variété de besoins et permettre de :

- assurer la continuité de l'intervention auprès des personnes;
- consolider les équipes de travail et mieux les outiller pour intervenir;
- développer de nouveaux projets permettant de répondre aux besoins;
- améliorer les installations et les équipements;
- réaliser des logements sociaux avec et sans soutien communautaire;
- permettre le financement des concertations de lutte à l'itinérance.

2. Le budget de la SPLI au Québec doit être à pas moins de 50 millions de dollars par année.

3. La SPLI doit continuer de laisser aux communautés locales la responsabilité de déterminer leurs priorités et de faire la sélection des projets.

4. Le gouvernement fédéral doit annoncer rapidement l'orientation de la SPLI pour 2011-2014, pour permettre une mise en œuvre au 1er avril 2011.

¹ Santé Québec, *Dénombrement de la clientèle itinérante dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour des villes de Montréal et Québec 1996-7*, sous la direction de Louise Fournier et al., novembre 1998.